



Formulaire de demande d'aide à l'achat d'un vélo

Conditions :

- Acheter un vélo à assistance électrique neuf avec une batterie sans plomb (pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route),
- La facture doit être datée à partir du 30 juin 2021
- Être une personne physique, majeure et domiciliée à Thue et Mue,
- Une aide par personne physique en limitant le nombre d'aides à deux par foyer fiscal,
- Les aides sont accordées par ordre chronologique d'arrivée des demandes, dans la limite du budget annuel de 10 000 euros.
- Dispositif ouvert à tous les habitants de la commune.

Pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 euros :

L'aide de la commune est de 150 euros. Les habitants bénéficient de l'aide de Caen la mer d'un montant de 50 euros supplémentaires. L'aide de Caen la mer est versée par la commune.

Pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 13 489 euros et 15 400 euros :

L'aide de la commune est de 100€. Les habitants bénéficient de l'aide de Caen la mer d'un montant de 50 euros supplémentaires. L'aide de Caen la mer est versée par la commune.

Pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence par part est supérieur 15 400 euros :

L'aide de la commune est de 100€.

	Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €	Revenu fiscal de référence par part compris entre 13 489 € et 15 400 €	Revenu fiscal de référence par part est supérieur à 15 400 €
THUE ET MUE	150 €	100 €	100 €
CAEN LA MER	50 €	50 €	0 €
TOTAL	200 €	150 €	100 €

Faites votre demande d'aide à l'achat d'un vélo auprès de votre commune en fournissant les justificatifs demandés.

Si vous remplissez les critères d'attribution de Caen la Mer, vous bénéficierez automatiquement de la subvention de 50 € de Caen la mer qui sera versée directement par la commune.

Nom :

Prénom :

Adresse

N° :

Rue :

Commune déléguée :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Les informations recueillies par la Mairie de Thue et Mue ont pour finalité la gestion des aides à l'achat d'un vélo électrique. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Thue et Mue : rgpd@cdg14.fr

Pièces à fournir :

- Recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de domicile à Thue et Mue datant de moins de 3 mois (facture énergie, eau, téléphone, avis d'imposition, quittance d'assurance, quittance de loyer...) en cas d'hébergement chez des parents, fournir, en plus du justificatif, une attestation sur l'honneur d'hébergement, signée du/des parent(s)
- Avis d'imposition de l'année précédent le ou les achat(s), faisant état du nom du demandeur (toutes les pages) en cas de rattachement à l'avis fiscal du/des parent(s), fournir l'avis d'imposition mentionnant la part fiscale du demandeur de moins de 26 ans
- Facture d'achat d'un vélo à assistance électrique postérieure au 30/06/2021

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

- Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'aide à l'achat d'un vélo et les accepte sans réserve.
- Je m'engage à ne pas revendre le vélo dans les 2 années suivant l'achat

Date

Signature

-----A remplir par la commune -----

Demande reçue le :

Aide commune : 0€ 100 € 150 €

Aide communauté urbaine : 0 € 50 €

A verser :

Tampon - Signature